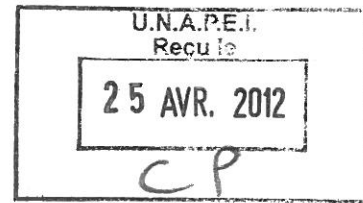


**FRANÇOIS
HOLLANDE**

E fait



Comité d'entente des associations
représentatives des personnes
handicapées et de parents d'enfants
handicapés
UNAPEI
15, rue Coysevox
75 876 Paris cedex 18

Paris, le **24 AVR. 2012**

Mesdames et Messieurs les porte-paroles du comité d'entente,

Vous m'avez adressé, avec les autres membres du Comité d'entente sur les discriminations et l'exclusion dont sont victimes les personnes en situation de handicap, plusieurs questions. Je vous en remercie. En effet, une famille française sur quatre est concernée par le handicap et subit les conséquences de l'absence de politique publique adaptée. La France est très en retard sur le sujet et le handicap continue d'y être traité comme une question secondaire.

J'ai dénoncé fortement ces inégalités en consacrant mon tout premier déplacement, pendant la semaine de l'emploi des personnes en situation de handicap, au « Café signes » et me suis engagé pour une politique forte, centrée autour de trois objectifs : faire appliquer la loi de 2005, favoriser l'accessibilité dans tous les lieux publics et privés et développer l'emploi des personnes en situation de handicap.

Comme vous le savez, le processus électoral relève des autorités républicaines. En ce qui concerne ma campagne, j'ai en revanche pris des engagements qui relevaient de ma seule responsabilité. Mes meetings sont tous accessibles aux personnes à mobilité réduite, les plus grands sont accessibles à tous les handicaps et proposent un accueil spécifique, des interprètes en langue des signes française et la vélotypie. Mon siège de campagne est accessible.

Pour faire avancer le chantier de l'accessibilité, il manque une prise de conscience collective, la compréhension que le handicap ne concerne pas les seules personnes handicapées et que chacun, à un moment de sa vie, peut se trouver, lui-même ou son entourage, en situation de handicap. La première mesure qui me paraît essentielle, donc, est d'inclure un volet handicap dans chaque loi : pour faire évoluer les mentalités, le handicap doit devenir une grille de lecture de toutes les politiques publiques.

.../...

francoishollande.fr

59, avenue de Ségur 75007 Paris - Tél. : +33 (0)1 56 58 90 40 - cab@francoishollande.fr

L'accessibilité universelle sera ainsi le grand chantier à venir, elle constitue une révolution dans nos villes et dans nos vies. Une nouvelle impulsion est nécessaire. La majorité actuelle a cru qu'il suffisait de voter une loi et de laisser chaque collectivité territoriale seule face à ses responsabilités. Elle a consacré plus d'énergie à créer des dérogations à l'obligation d'accessibilité qu'à la mettre en œuvre. Le résultat, c'est que beaucoup de temps a été perdu par rapport à l'échéance de 2015. Je m'engage à créer une agence de l'accessibilité, qui appuiera les collectivités et les acteurs privés dans la conduite de leurs projets.

Je veux remettre de la concertation dans l'action publique, qui a été beaucoup trop brutale et arbitraire ces dernières années. Les associations font partie des forces vives de notre nation, au même titre que les élus, les entreprises, les partenaires sociaux. Elles seront associées au dialogue modernisé que je souhaite engager et bénéficieront largement des 150 000 emplois d'avenir que je m'engage à créer. Le statut du bénévole fait ainsi partie de la République exemplaire que je veux construire.

En ce qui concerne la prestation de compensation du handicap, elle ne saurait être figée. Elle doit prendre en compte les difficultés que font remonter les acteurs de terrain, notamment les associations. Il faut travailler ensemble, avec les conseils généraux, sur les besoins mal couverts et notamment, comme vous le soulignez, l'aide à la parentalité, à la communication et les besoins qui peuvent s'exprimer à domicile.

C'est l'un des sujets sur lesquels nous devons développer une approche commune de la perte d'autonomie, indépendamment de l'âge. Un autre sujet majeur est celui de la professionnalisation des services d'aide à domicile, qui devra assurer une garantie de qualité aux usagers de ces services et un statut, avec une formation et une rémunération à la hauteur de leurs responsabilités, aux personnels concernés. Les structures qui procurent ces services, souvent de petites entreprises et associations, ont été mises en grande difficulté financière par la remise en cause des exonérations de charge auparavant consenties.

Les aidants qui soutiennent un proche en situation de perte d'autonomie devront également être mieux reconnus et mieux soutenus. Cela passe par un renforcement des actions de formation et par des aides spécifiques. Les solutions de répit devront également être multipliées.

Fin 2012, l'allocation aux adultes handicapés sera de 776 euros par mois. Pour les personnes très lourdement handicapées qui bénéficient du complément de ressources, elle sera de plus de 950 euros. Bien sûr, il n'est pas facile de vivre avec ces sommes. Si nous devons nous fixer l'objectif à terme de revaloriser ces prestations, je ne peux pas, compte-tenu de l'état de nos finances publiques, m'engager à instaurer immédiatement un revenu d'existence au niveau du SMIC.

A l'école, beaucoup a déjà été fait mais l'on considère encore trop souvent qu'il suffit de supprimer les marches à l'entrée pour que tous les enfants y trouvent leur place. Ce n'est pas le cas actuellement. Le regard sur le handicap doit évoluer. Dans cet objectif, je souhaite que tous les enseignants soient formés au handicap. Les premières décisions que j'aurai à prendre dès la prochaine rentrée seront de mettre les moyens là où ils sont attendus. Pour favoriser la scolarisation de tous, une part des créations de postes dans l'Education nationale sera dédiée à l'accueil des élèves en situation de handicap. Je pense en effet que seule une socialisation au milieu des autres enfants, dès le plus jeune âge, permettra l'inclusion des personnes en situation de handicap dans le monde du travail et plus généralement, dans notre société.

Au-delà de cette première rentrée scolaire, on ne peut pas continuer à faire reposer une mission aussi importante que la scolarisation des enfants handicapés sur des emplois précaires. Je lancerai une concertation approfondie sur la reconnaissance des métiers de l'accompagnement des élèves handicapés, pour aboutir à un cadre d'emploi pérenne.

Je partage votre volonté d'assurer l'accueil des enfants en situation de handicap dès le plus jeune âge. Dans le cadre du dialogue que j'engagerai avec les collectivités territoriales, la branche famille de la sécurité sociale et le mouvement associatif pour le développement de l'offre de garde des jeunes enfants, le sujet de l'accueil des enfants en situation de handicap sera à l'ordre du jour.

En ce qui concerne l'emploi, nous devons mettre l'accent sur la responsabilité des employeurs. Ceux qui font des efforts mais qui peinent à trouver des personnes handicapées correspondant à leurs besoins doivent être mieux accompagnés. Ceux qui ne font pas d'efforts doivent être plus durement sanctionnés. Le handicap d'une personne ne doit pas être un critère de choix pour le recruteur, et seules doivent compter les compétences de la personne qui se présente à un entretien d'embauche.

Les droits à la retraite des travailleurs en situation de handicap ont particulièrement été remis en cause par la réforme injuste de 2010. Cette question sera abordée lors de la négociation que nous ouvrirons avec les partenaires sociaux après l'élection.

Sur les questions de santé, les personnes en situation de handicap sont particulièrement victimes de manques qui concernent l'ensemble de la population et notamment l'absence d'une permanence des soins, les ruptures dans le parcours de soins, les disparités territoriales dans la qualité des soins ou l'existence de déserts médicaux. Il faut des mesures fortes face à cette situation. Les dépassements d'honoraires seront encadrés par spécialité et par région : j'engagerai la négociation dès mon élection, si les Français m'accordent leur confiance. Des pôles de santé de proximité seront développés dans chaque territoire et je souhaite qu'aucun Français ne soit à plus de 30 minutes de l'accès à des soins d'urgence. Nous agissons également en faveur d'une baisse des coûts liés aux médicaments. Enfin, les contrats des organismes complémentaires sont trop inégaux : il faudra débattre des modalités d'un meilleur encadrement.

La création de services d'accompagnement sexuel est un débat difficile, que je n'écarte pas d'un revers de main à la différence du gouvernement actuel. L'aspiration de chacun à une vie affective et sexuelle est légitime. Mais nous ne devons pas aboutir à une solution qui reviendrait à organiser un service de prostitution. Nous devons mener ce débat sans préjugé.

J'espère avoir répondu à vos attentes. Je vous prie d'agréer, Mesdames et Messieurs les porte-paroles du comité d'entente, l'expression de mes respectueuses et cordiales salutations.



Handwritten signature of François Hollande in black ink, written in a cursive style.

François HOLLANDE